



CLOS BOIS MARIE
Monsieur Frédéric Lepage
Rue des Potalles 26
4520 VINALMONT

Bruxelles, le 7 juin 2012
N. Réf.: F/2012/112/JJD/mj

Commission de reconnaissance "Côtes de Sambre et Meuse" 2012/013/vqprd

LETTRE RECOMMANDÉE

Cher Monsieur Lepage,

En référence à votre demande d'agrément pour l'obtention de "l'appellation d'origine contrôlée Côtes de Sambre et Meuse" pour votre production de vin, nous vous communiquons les résultats obtenus lors de la session de reconnaissance du jeudi 31 mai 2012 :

- Echantillons introduits : 1
- Résultats organoleptiques : 1 accepté
- Résultats des analyses : 1 voir annexe

Réf. : 2011/021/A	Blanc	Müller-Thurgau, Pinot gris, Pinot noir, Auxerrois, Sieger, Gewurztraminer, Chardonnay	1.200 L acceptés
Teneur en alcool : 12,3 % vol - Acidité totale en g H ² SO ₄ /litre : 4,59			

Cette lettre recommandée constitue une attestation officielle.

Conformément à l'article 12 de l'arrêté ministériel portant agrément des "Côtes de Sambre et Meuse" comme vin de qualité d'appellation d'origine contrôlée VQPRD du 27 mai 2004, notification de la présente attestation est adressée au Ministre wallon de l'Agriculture et à son administration par l'intermédiaire des représentants de la Direction générale de l'Agriculture du Ministère de la Région wallonne.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur Lepage, l'expression de mes salutations distinguées.


J.J. Delhay,
Secrétaire général de la FBVS
Secrétaire de la Commission de reconnaissance